

ANNEXE 14

10 Juillet 1941

M. BARTHUET  
instituteur à Pouzols-  
Minervois, suspendu  
de ses fonctions.

Monsieur l'Inspecteur Principal de l'Education  
Générale et des Sports  
à Montpellier

AD11  
1567W03/11

s/c de Monsieur le Recteur de l'Académie à Montpellier.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une communication parue dans le Petit Méridional du 29 Juin 1941, à la chronique régionale de l'Aude et transmise par M. l'Inspecteur Primaire de Narbonne, d'après laquelle M. BARTHUET Jean Louis, instituteur de l'Aude actuellement suspendu de ses fonctions le 24 mai 1941 à la suite d'une condamnation du chef de propos de nature à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit des populations, assumerait les fonctions de sous-délégué pour l'Aude de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, agréée par le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports.

Bien que M. BARTHUET ait interjeté appel du jugement du Tribunal Correctionnel de Narbonne le condamnant à 2 mois de prison et 50 frs d'amende, il me paraît inadmissible, par extension logique des dispositions de la circulaire ministérielle du 16 décembre 1940, que de telles fonctions puissent être assumées par un instituteur actuellement suspendu, dans l'attente de sanctions définitives à son endroit. Je porte ces faits à votre connaissance à toutes fins utiles.

Par ce même courrier, j'en informe M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale (Direction de l'Enseignement Primaire) et M. le Préfet de l'Aude.

L'Inspecteur d'Académie,

Harbonne le 5 juin 1947  
29 rue A.P. de Béziers

Transmis à  
Monsieur l'Inspecteur  
d'Académie  
le 10-6-1947  
M. J. L. Barthuet  
L'Inspecteur Primaire  
de Narbonne.

Narbonne-Auxois  
et détaché à  
Narbonne-Auxois

s/c de Monsieur l'Inspecteur de l'E.P. de Harbonne.

Jean Louis Barthuet  
Instituteur en congé  
à  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
de l'Aude  
Carcassonne

Monsieur l'Inspecteur,

transmis à  
M. le M de l'E.P.  
avec avis favorable.  
le 19 juin 1947

Instituteur suspendu par Vichy le 23 mai  
1941, révoqué le 12 juillet 1941, réintégré par la 11<sup>e</sup>  
République je fus contraint par mon état de santé  
de demander un congé pour convenances personnelles  
à dater du 30 avril 1946.

Aujourd'hui, complètement  
rétabli, j'ai l'honneur de solliciter ma réadmission  
dans les cadres actifs des instituteurs de l'Aude.

Je joins à ma demande celle  
que je vous prie de bien vouloir transmettre au ministère.

Je vous en exprime toute ma  
gratitude et je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur,  
à ma profonde déférence

Jean-Louis Barthuet

AD11  
1567W03/12

## APRES L'EXPLOIT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL .

=====

De ma terre d'exil, j'entourais d'une attention vigilante le procès de NARBONNE. Je vivais ces heures héroïques où nos vaillants camarades, nos meilleurs amis devaient lutter vigoureusement contre le régime et ses si représentatifs soutiens. Après les magnifiques plaidoiries de Léon BLUM, BLUMEL, PERRAUD, ROUCAYROL, MOULY, DAUDE, j'étais plein d'espoir. Aussi mon premier reflexe fut-il un mouvement de stupeur et de révolte en apprenant l'abominable verdict qui vient de frapper les inculpés;

Oh! ce n'est pas que nous ayons une confiance, si limitée soit -elle, dans les juges bourgeois et ce que l'on convient d'appeler leur "conscience". Mais la provocation était si flagrante, les motifs d'inculpation si bêtes, que, même connaissant la partialité, la vénalité des défenseurs du capitalisme, nous espérions. Peut-être avons-nous trop oublié que, pour frapper un militant ouvrier, tout est bon. Jusqu'à ce jour, on prétendait qu'en France le ridicule tue. Si cela était vrai, quelle aubaine pour les entrepreneurs des Pompes Funèbres, surtout à NARBONNE .

Enfin, le fait est là, brutal. Des sanctions aussi odieuses qu'iniques se sont abattues sur nos amis. Désormais, ils sont inscrits en lettres d'or sur le tableau d'Honneur du Prolétariat et surtout, leurs noms que nous aimons sont gravés dans nos coeurs.

Chaque militant, devant tant d'injustice, proclame bien haut, "nous les vengerons". Camarades condamnés, vous avez toute notre sympathie. Vous avez été frappés au service de la classe ouvrière. Notre reconnaissance et notre admiration sont décuplées. Votre sacrifice ne sera pas vain. Il sera pour nous un glorieux exemple que nous tâcherons d'imiter. Nous serons à vos côtés dans les luttes prochaines car ceux qui ont cru nous abattre en vous frappant lâchement se sont trompés. Ils ne connaissent pas le Prolétariat, sa ~~sa~~ solidarité, sa volonté de lutte .

FLAUBERT a dit que le bourgeois est celui "qui pense bassement". Cette définition s'applique admirablement à certains fonctionnaires Narbonnais qui, selon le mot de MONTEL "ont eu leur journée". A ceux-là nous rappelons que "les puissants ont le jour et les peuples, le lendemain".

AD11

A ce moment-là , le principe sera :

1567W03/13

Pour un oeil, les deux yeux  
Pour une dent, toute la gueule .

Ce n'est pas que la moindre parcelle de haine ait trouvé place dans nos esprits. On n'a pas de haine pour des gens plus petits par leur mentalité, leur bassesse que par leur taille.

Mais nous appliquerons la stricte justice. Et nous savons très bien que beaucoup de personnages haut placés aujourd'hui, ont leur place réservée à Cayenne: si le fauteuil est encore vide, c'est que Justice n'a aucun sens dans le dictionnaire capitaliste; ou plutôt, dans un tel régime, la faute et par conséquent la peine sont inversement proportionnelles à l'importance du revenu.

Camarades, patience! "Notre revanche est proche ", dit MONTEL. Plus que jamais "classe contre classe" est une réalité. Nos adversaires savent bien nous en administrer la preuve, en acquittant les voyous du roi assassins et en condamnant les ouvriers qui demandent la Paix, qui osent dire : " Plus jamais de guerre ! "

Je crois ~~xxx~~ ne pas trahir la pensée de nos chers condamnés, en disant  
que.....

## ANNEXE 14

que le seul moyen de leur manifester notre solidarité, c'est de lutter toujours plus fort; chacun à sa place, camarades! Rejoignez vos partis prolétariens, vos organisations ouvrières.

Tous au poste pour les prochains combats!

Vivent nos amis condamnés!  
Vive le Socialisme!

Jean BARTHUET .

P.S.- Au nom du groupe des "Amis de l'U.R.S.S." je présente à nos camarades condamnés l'expression de notre grande sympathie et de notre solidarité. A nos amis SEMPERE, CERNY, LLANTES, VIAL, membres de notre Comité d'Honneur, à MARTIN, notre cher trésorier, j'adresse l'assurance de nos sentiments affectueux. S'il n'était pas impossible d'accroître l'affection que nous avons pour eux, c'eût été là une conséquence certaine du procès de NARBONNE.

Que ce témoignage et notre ardent désir de les venger bientôt, les console un peu de l'injustice inhérente au régime capitaliste.

J.B.

AD11

1567W03/14